

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du lundi 26 janvier 2026**



Présents : Valérie BENOIT, Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT, Karine CHAULET, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD, Cédric LEVÉ, Franck MICHEA, Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absents : Chloë DOREY procuration à Valérie BENOIT, Florence MIELLE procuration à Isabelle Gago.

Secrétaire : Sylvain MONNIAUD

La séance est ouverte à 19 heures.

## **Approbation du procès-verbal du 08.12.2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

## **Changement de dénomination de l'allée du Bicentenaire :**

M. Olivier BERNARD, est décédé en mai 2025. Pour saluer l'engagement et la mémoire de celui qui fut agent technique de 2008 à 2011 et conseiller municipal de 2014 à 2025, le Maire propose de renommer l'allée du Bicentenaire « Allée Olivier Bernard ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Cession des bouchons fonciers :**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il reste sur le lotissement du Domaine de la Tille, deux parcelles à usage de réserve de voirie AC 230 et AC 246 d'une contenance respective de 161 m<sup>2</sup> et 229 m<sup>2</sup> à céder à la commune, communément appelées bouchons fonciers.

Le Maire propose d'accepter que la société Habellis cède à la commune pour 1€ symbolique les 2 bouchons fonciers rue du Meix Lalouet et l'autorise à signer tout document relatif à la réalisation de la présente délibération.

Cette cession est votée à l'unanimité.

## **Fixation du montant des indemnités des élus :**

La loi, promulguée le 22 décembre 2025 crée un statut de l' élu local visant à améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux. Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions.

Le Maire propose de ne pas augmenter le montant des indemnités des élus.

Le Maire quitte le conseil et cette résolution est adoptée à l'unanimité concernant les indemnités du maire (13/13). Les adjoints quittent la salle à leur tour, le maire revient, la résolution est adoptée également à l'unanimité concernant les adjoints (10/10)

## **Fixation du montant du loyer – logement 1 rue de l'Ile**

Le Maire propose de fixer le loyer du logement attribué par le CCAS à 487€ mensuel auquel s'ajoute 10€ pour le petit local annexe. Une avance de charge de 15€ par mois sera déduite du montant des charges annuelles, et une caution de 487€ exigée au locataire. La mise en location débute le 26 janvier 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025**

Réuni sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint M. Philippe RABAUX, le Maire ayant quitté la séance, il est présenté au Conseil Municipal les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice. Il en résulte un déficit d'investissement de 58 115,10 € et un excédent de fonctionnement de 422 787.60 €.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique et arrête ainsi les comptes.

La séance est levée à 21h00

**Dates à retenir :**

- 14 février : super loto du FCR à la salle du Vernois
- 14 mars : Saint Patrick du comité des fêtes à la salle du Vernois
- 29 mars : marché artisanal organisé par les 1000 pattes à la salle du Vernois.
- Chaque premier samedi du mois, de mars à novembre, le Carreau de Remilly propose aux habitants de Remilly de découvrir la pétanque à partir de 14h30 (RDV Terrain de pétanque à côté de la cabane à livres).

**Informations diverses**

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 Mars 2026. Nous rappelons que le bureau de vote se situera à la mairie, salle du conseil, sauf disposition contraire, il sera ouvert de 8h à 18 h.